



LIVRET RELATIF À L'ÉPREUVE E6 DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

LIVRET EXAMINATEUR

**SPECIALITE :
AMENAGEMENTS
PAYSAGERS**

SOMMAIRE DU DOCUMENT DE TRAVAIL

A- De nouveaux principes d'évaluation

B- Points de repère généraux pour la mise en œuvre de l'épreuve

C- Points de repères relatifs à la spécialité « Aménagements paysagers »

Remarque :

Ce livret a été réalisé à destination des examinateurs de l'épreuve E6 en s'appuyant sur les six sessions de formation réalisées à l'automne 2011.

Il a pour objet de faciliter la compréhension des nouvelles modalités d'évaluation mises en place dans le cadre de la certification du baccalauréat professionnel et de permettre l'harmonisation entre les examinateurs au moment de l'épreuve, tant dans le déroulement de cette épreuve que dans l'évaluation.

Il propose également des points de repères aux enseignants et formateurs pour la préparation des apprenants à cette épreuve.

A- De nouveaux principes d'évaluation

La rénovation des diplômes a pour objectif de renforcer la prise en compte des réalités professionnelles et de l'évolution des métiers en introduisant la certification par capacités, conformément au cadrage européen des diplômes par compétences. En conséquence, ces nouveaux référentiels, résultat d'un consensus des commissions paritaires, se présentent sous une forme écrite nouvelle et une façon renouvelée d'aborder l'évaluation.

1. Ce qui change dans les nouveaux référentiels de diplômes du baccalauréat professionnel

□ Construction à partir des situations professionnelles significatives (SPS) qui sont révélatrices des compétences : L'identification des situations professionnelles significatives est réalisée à partir d'un questionnaire du type : « Dans quelle(s) situation(s) mettriez-vous un futur ... pour voir s'il est compétent ? ». Ce questionnaire permet de déterminer les quelques situations de travail où les compétences du titulaire de l'emploi sont le plus mobilisées. Ces situations professionnelles significatives sont décrites dans les référentiels et regroupées par champs de compétences.

□ Introduction d'un référentiel de certification : le référentiel de certification est constitué de la liste des capacités dont le diplôme atteste la maîtrise. Il est composé de capacités générales (C1 à C4) et de capacités professionnelles (C5, C6, C7...). L'évaluation vise à certifier l'atteinte de capacités et non pas seulement l'acquisition de connaissances.

□ Référentiel de formation plus concis, présentant les objectifs.

□ Production de documents complémentaires pour la mise en œuvre de la formation : notes de services ; recueil de fiches de compétences ; documents d'accompagnement des modules de formation.

2. Quelques bases méthodologiques et théoriques dans la construction des référentiels

- Des savoirs situés :

Les savoirs ont une validité limitée et ne prennent sens que dans un contexte donné (une époque, une culture, un espace), ils sont dits « situés ». Quelques exemples : les outils d'analyse économique changent en période de crise économique, l'analyse de mise en marché de céréales

ne se fait pas de la même manière entre un marché à terme ou une AMAP ; des contraintes écologiques locales spécifiques à prendre en compte dans des activités d'aménagement (parc naturel / espace urbain...).

- Connaissances / Capacités / Compétences :

- Les connaissances sont constituées des savoirs acquis par un individu, elles sont à relier à un sujet car elles sont «le résultat intériorisé de l'expérience individuelle de chacun » (J-P Astolfi, L'école pour Apprendre, 1992). La validation de l'acquisition de connaissances peut être découpée (ex. le jeu des 1000 € sur France Inter) et éventuellement mesurée par des notes.
- Les capacités sont l'aptitude à mobiliser des connaissances en vue d'agir. Elles s'exercent de manière juxtaposée dans des situations limitées, plus ou moins artificielles (et scolaires), mais complexes. L'acquisition de capacités est validée globalement (ex. le permis de conduire) sur la base d'une appréciation.
- Les compétences s'exercent de manière intégrée en situation réelle (situation professionnelle, sociale, de loisir...). Un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra un professionnel compétent avec de l'expérience.

3. Des changements dans l'épreuve E6

L'épreuve E6 demeure une épreuve ponctuelle terminale interdisciplinaire articulée autour de périodes en milieu professionnel et de modules de formation. Elle prend appui sur un document écrit et une présentation orale suivie d'un entretien avec le jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Le document écrit comporte la description et l'analyse par le candidat de situations vécues qui doit permettre de certifier les capacités (C6/C7...). Pour le candidat, il ne s'agit pas de présenter une situation idéale (bonne pratique) mais de montrer qu'il a acquis les capacités visées en s'appuyant sur une ou plusieurs – selon les diplômes - situations singulières vécues (même s'il n'est pas l'acteur principal) dans l'entreprise ou l'organisation.

Pour préparer les candidats à cette épreuve, les enseignants doivent aider les candidats à choisir des situations vécues suffisamment riches et complexes, en rapport avec les capacités à valider. L'intitulé des capacités constitue rarement une thématique identifiée dans l'écrit du candidat.

Le passage d'évaluation de connaissances à la certification de capacités implique un changement de posture des examinateurs qui questionneront plus l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances dans les situations vécues que son niveau de connaissances. Pour une majorité

de spécialités, il n'y a pas une note pour l'écrit et une note pour l'oral. L'oral peut confirmer, compléter ... ou à l'inverse infirmer l'évaluation écrite.

L'évaluation est réalisée par les trois examinateurs qui doivent porter une appréciation globale de l'atteinte des capacités validées par l'épreuve, en balayant l'ensemble des capacités intermédiaires. La grille d'évaluation proposée constitue un guide dont les critères peuvent être adaptés en fonction de la situation de chaque candidat.

B Points de repère généraux pour la mise en œuvre de l'épreuve

1. Séquences de formation en milieu professionnel

- Les stages à l'étranger sont-ils toujours possibles ?

Rien dans les notes de service « Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel » ne s'y oppose. On peut utilement se référer à la note de service de Septembre 2007-2016 « Stages en entreprise des élèves et étudiants » pour la mise en œuvre des stages.

- Les séquences dans le cadre familial sont-elles possibles ?

Rien ne l'exclut sous réserve que l'entreprise familiale de stage corresponde bien aux types d'organisations précisées dans la note de service, le cas échéant. Il reste toutefois préférable de conseiller au candidat de faire ses armes auprès d'une entreprise différente pour enrichir son expérience.

- Comment faire quand les situations vécues en stage manquent de variété et de richesse ?

Un suivi régulier des situations vécues par les apprenants lors des séquences en milieu professionnel doit permettre de s'informer de la variété et de la richesse des situations vécues, et de réguler le cas échéant. On cherche à alerter le maître de stage ou d'apprentissage sur sa contribution à la formation d'un futur professionnel, et sur sa nécessaire implication dans la préparation à l'épreuve professionnelle E6. Le nombre de semaines de stage prévu en formation initiale scolaire est important, il y a lieu de s'assurer de la richesse des acquis.

Le référentiel professionnel peut constituer une aide dans la phase de choix des lieux de stage ou d'apprentissage.

2. Préparation des élèves à la rédaction du document écrit

- Quelle est la pertinence d'un écrit de 15 à 20 pages ? quelles sont les attentes ?

Le document écrit constitue un support pour l'oral, et permet au candidat de réaliser un travail de formalisation pour tirer parti de son expérience. Le document n'a pas besoin d'être volumineux pour rendre compte de cette expérience. La limitation du nombre de pages doit permettre d'éviter les monographies fastidieuses et inutiles, les annexes superflues en recentrant le propos sur l'essentiel.

Par rapport à l'épreuve qui avait cours avant, il ne s'agit pas d'une synthèse sur un nombre de pages plus limité ; l'épreuve E6 a changé, et le format du document écrit a été modifié conformément aux nouvelles attentes.

- Le nombre de pages (minimum, lorsqu'il est précisé, et maximum) est-il à prendre au pied de la lettre ? Comment évaluer un candidat qui ne respecte pas la consigne ?

Dans la préparation des candidats, il est important de transmettre fidèlement la consigne de la note de service.

L'examineur n'a pas la possibilité de sanctionner un candidat qui ne respecte pas exactement la consigne. Toutefois, le candidat qui ne s'inscrit pas dans l'esprit de l'épreuve se donne peu de chances de la réussir.

- Un candidat sans document écrit pourra-t-il être évalué sur l'oral uniquement ?

Non, dans la mesure où la réglementation prévoit que le document écrit est obligatoire. En l'absence de ce document, le candidat n'est pas autorisé à se présenter à l'oral.

- Que faire si le candidat ne respecte pas les délais d'envoi ? voire s'il se présente le jour de l'oral avec le document écrit ?

Ces situations ne doivent pas se présenter pour un apprenant inscrit dans un établissement. L'établissement a l'obligation de préparer ses apprenants à l'examen qui inclut, outre la formation, tout ce qui relève des aspects administratifs (inscriptions, transmission des documents pour les examens, ...); les enseignants et formateurs, sous la responsabilité du chef d'établissement, doivent accompagner les apprenants pour que le document écrit soit remis dans les délais prévus.

- Pourquoi demander un écrit alors qu'il n'est pas noté?

Pour le candidat, le document écrit est un support de valorisation de ses capacités et de verbalisation pour l'entretien oral.

Pour les examinateurs, le document écrit permet d'identifier les questions appropriées pour l'entretien.

- Y a-t-il une structure du document écrit, une norme d'écrit ? une forme conseillée ? un plan conseillé ?

Il n'y a pas de norme, pas de plan type. On attend, dans l'écrit du candidat, une implication personnelle, qui peut se traduire par des prises de position ou par la présence de discours à la première personne du singulier (« je »).

Il n'y a pas lieu d'avoir une attente particulière de la part des examinateurs à ce sujet.

- Comment préparer les élèves ?

On aidera utilement les candidats en combinant les consignes succinctes mais précises de la note de service, l'analyse des situations vécues en milieu professionnel, et la liste des capacités validées par l'épreuve.

Il s'agit d'aider le candidat à tirer les fils à partir des situations vécues, qui constituent bien le point de départ de la préparation à l'épreuve. On peut s'aider utilement du référentiel professionnel et éventuellement du recueil de fiches de compétences. Enfin la grille d'évaluation permet au candidat de situer les attentes.

- Comment valoriser une expérience limitée ?

Il faut se méfier des *a priori* négatifs sur les situations vécues, qui peuvent révéler, si on prend le temps de l'explicitation, plus de richesse que l'intitulé ne le laisse présager.

Pour parvenir à un document écrit intéressant, une étape intermédiaire semble être un questionnement d'explicitation : il s'agit d'aider le candidat à présenter et analyser des situations de travail, en présentant les éléments de contexte, la succession des actions, les modes opératoires, les raisons de procéder comme cela, etc ...

- Quel est le nombre de documents écrits à envoyer ? le professionnel reçoit-il les documents ?

Tous les examinateurs reçoivent le document écrit, le professionnel comme les autres. Il y a donc trois exemplaires du document écrit à envoyer avant la date limite indiquée dans la note de service relative à l'inscription aux examens.

3. Epreuve orale

- Comment aider le candidat à préparer l'oral ? Le candidat doit-il parler de son vécu ?

On s'appuiera à la fois sur les consignes de la note de service et sur la grille d'évaluation.

Il n'y a pas de norme, pas de plan type, pas de support type. On attend, dans l'oral du candidat une implication personnelle.

Il n'y a pas lieu d'avoir une attente particulière de la part des examinateurs à ce sujet.

- En matière de support d'oral : tout est-il accepté ?

Il convient d'attirer l'attention des candidats sur le contenu de la note service N° 2009-2033 du 18 Mars 2009, qui indique :

« Il convient de rappeler que l'épreuve de soutenance d'un rapport de stage constitue avant tout une épreuve professionnelle. A ce titre, le candidat doit relater une expérience vécue sur le terrain. En conséquence, seul le contenu du rapport de stage doit faire l'objet de l'attention des examinateurs. En aucun cas, les moyens techniques retenus pour sa présentation et notamment l'outil utilisé par le candidat ne peuvent ni ne doivent faire l'objet d'une évaluation.

Cette règle pourrait être rappelée aux candidats, avant leur prestation, en indiquant bien précisément seules seront évaluées les capacités attendues de la part de chacun au regard des prescriptions contenues dans les grilles d'évaluation et non la maîtrise d'un outil de communication, aussi performant soit il.

Les examinateurs devront veiller à ne pas se laisser influencer par la maîtrise dont pourront faire preuve les élèves dans l'utilisation du matériel choisi. En effet, certains outils de communication offrent aujourd'hui des opportunités en matière de présentation de documents et risquent, à terme, d'amener à privilégier la forme au détriment de l'analyse du contenu du document présenté. Ils devront veiller, notamment à ne pas établir de différences entre les candidats ayant recours de leur propre chef à un matériel perfectionné et les autres candidats.

Outre le respect du principe d'un égal traitement des candidats, c'est cette attention portée à la prestation du candidat, indépendamment du moyen de présentation retenu, qui permet sur l'ensemble du territoire, un déroulement homogène de cette épreuve. »

- Quels moyens de présentation des supports numériques ?

La note service N°2009-2033 du 18 Mars 2009 indique :

Le candidat doit pouvoir présenter son rapport de stage dans les meilleures conditions matérielles possibles et il doit, en vertu du principe d'égalité de traitement, être placé dans les mêmes conditions que les autres candidats lors de cette épreuve.

C'est pourquoi chaque poste d'évaluation devra être équipé d'un rétroprojecteur en bon état de fonctionnement.

En ce qui concerne l'utilisation de vidéo-projecteurs et d'ordinateurs, le candidat se renseignera au reçu de sa convocation :

- soit le centre d'épreuves dispose des installations et peut garantir leur mise à disposition à TOUS les candidats à l'épreuve qui viennent munis d'une clé USB contenant leur présentation de telle sorte qu'elle soit lisible sous format open office

- soit le centre d'épreuves ne dispose pas des installations pour tous les candidats.

Dans ce deuxième cas, pour assurer des conditions homogènes d'interrogation, aucun des postes d'évaluation ne sera équipé d'ordinateur ou de vidéo-projecteur.

Toutefois, bien que cette possibilité ne soit pas explicitement prévue par les textes, un candidat peut exprimer le souhait d'utiliser des outils de communication audiovisuelle autres qu'un rétroprojecteur. Il doit alors en avvertir le chef du centre d'examen et lui indiquer le moyen technique qu'il utilisera. Le candidat devra lui-même se munir du matériel envisagé.

Dans ce cas, le temps nécessaire pour l'installation et la désinstallation du matériel choisi devra être décompté de la durée de l'épreuve. En effet, c'est le candidat qui décide de recourir à tel ou tel matériel de présentation, alors que cette possibilité n'est pas explicitement prévue par les textes. Dès lors, l'installation doit être intégrée dans le temps imparti pour l'épreuve.

Le candidat, en outre, devra s'assurer que sa présentation soit accessible à tous et que tous les examinateurs puissent la visualiser correctement.

A titre de précaution, et pour parer à d'éventuelles difficultés techniques susceptibles de se présenter, il est suggéré au candidat d'imprimer ses diapositives soit pour les fournir aux examinateurs, soit pour les visionner sur le rétroprojecteur.

On attire l'attention des candidats sur les points suivants : les moyens techniques retenus ne font pas l'objet d'une évaluation ; le temps d'installation et de désinstallation est décompté de la durée de l'épreuve.

- Peut-on interrompre le candidat dans l'exposé, première partie de l'oral ?

La réponse est non. Les examinateurs laissent dans un premier temps le candidat s'exprimer. Si l'exposé dure moins de la durée maximale de 10 minutes, l'entretien va démarrer, sans toutefois dépasser la durée maximale de 20 minutes.

- Quelle durée pour un candidat handicapé qui bénéficie d'une adaptation de l'épreuve ?

Il faut s'appuyer sur les textes en vigueur, à savoir la la NOTE DE SERVICE DGER/POFE/N2012-2039, Objet : Organisation des examens pour les candidats en situation de handicap. Sur décision du DRAAF, le candidat bénéficiant, au vu de son dossier, d'un aménagement de la durée de l'épreuve peut disposer d'un tiers temps supplémentaire.

- Quelle attitude des examinateurs pendant l'épreuve ?

Une attitude bienveillante est requise ; les examinateurs mettent le candidat à l'aise de sorte qu'il exprime au mieux ses capacités.

- Comment conduire l'entretien ? Faut-il tendre au dialogue professionnel ? Quel type de questionnement à l'oral ?

Il s'agit bien d'un entretien, et non d'une interrogation. Le questionnement permet l'évaluation des capacités visées dans l'épreuve et s'adapte aux situations présentées par le candidat. Il ne s'agit

pas de questions de « cours », limitées à la simple vérification de connaissances livresques, indépendantes des situations professionnelles présentées.

On doit veiller à poser des questions pertinentes en lien avec les capacités visées.

- Quelle place pour les disciplines ? Quelle place pour le professionnel ?

Les enseignants de sciences et techniques et de sciences économiques ont toute leur place dans cette épreuve, aux côtés du professionnel, pour évaluer conjointement les capacités visées. Ce n'est pas dans l'E6 qu'ils évaluent les savoirs disciplinaires indépendamment des situations professionnelles présentées.

Lorsque le professionnel écoute le candidat s'exprimer dans l'exposé comme dans l'entretien, il est particulièrement à même d'apprécier globalement la professionnalité du discours.

- Que faire lorsque le document écrit comme l'exposé ne permettent pas d'évaluer les capacités de l'épreuve ?

Les consignes de l'épreuve, ainsi que les capacités visées, sont connues à l'avance des candidats, qui ne doivent pas être surpris d'être pénalisés.

4. Usage de la grille et évaluation

- Comment utiliser la grille ? part de l'écrit , part de l'oral ?

Les examinateurs commencent à se faire une opinion sur l'atteinte des capacités à la lecture de l'écrit et renseignent les colonnes de la partie écrite de la grille. L'oral (exposé et entretien) permet de confirmer ou d'infirmer totalement cette première impression. Les points attribués ne sont donc pas la moyenne des deux prestations, mais rendent compte globalement du niveau d'atteinte de chaque capacité.

- Quelle importance attribuer aux critères dans la grille?

Dans la grille, les critères ne sont pas des critères d'appréciation de la maîtrise d'une situation professionnelle, mais les critères utilisables au moment de l'épreuve. Les critères constituent un guide utile pour décider de l'atteinte de chaque capacité, mais ne sont pas forcément exhaustifs. Si les examinateurs utilisent implicitement d'autres critères, ils pourront le mentionner dans les observations.

- Comment savoir si on se situe au niveau du baccalauréat professionnel ?

Les examinateurs vont d'une part rapprocher les situations vécues des situations professionnelles significatives, pour vérifier la pertinence des situations choisies au regard du référentiel professionnel. Par ailleurs, le niveau est aussi donné par la nature des capacités, dont la formulation varie selon le niveau de formation.

5. Harmonisation au moment de l'épreuve

- Quelle information des membres de jury, en particulier des professionnels, quelle harmonisation au moment de l'épreuve?

Le président-adjoint veille à la bonne information des examinateurs, à l'appropriation des modifications des principes de l'épreuve et favorise l'harmonisation entre les examinateurs. Il veille à ce qu'il n'y ait pas de création de règles au-delà de ce qui est indiqué dans la note de service.

- Sur quel temps les trois examinateurs renseignent-ils la grille d'évaluation commune et attribuent-ils la note ?

Les examinateurs doivent se mettre d'accord conjointement sur l'atteinte des capacités et sur l'attribution de la note. Ils doivent disposer du temps nécessaire entre deux candidats pour s'harmoniser, sans amputer le temps dévolu à chaque candidat défini dans la note de service.

C-Points de repères relatifs à la spécialité « Aménagements paysagers »

1- Rappel de la note de service

Epreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

Cette épreuve valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :

C6 « Communiquer en situation professionnelle »

C7 « Analyser les conditions de mise en oeuvre d'un chantier d'aménagements paysagers »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 pages minimum, 20 pages maximum (annexes incluses), rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation durant une période de stage d'au moins 8 semaines sur les 12 à 14 semaines obligatoires pour les scolaires. Cette période de stage doit permettre au candidat de réaliser un chantier ou une partie d'un chantier dont il analyse les conditions de mise en oeuvre.

Les chantiers possibles sont relatifs aux travaux d'entretien ou de création y compris ceux d'ordre événementiel. Ils sont réalisés dans le cadre d'une structure avec un statut juridique d'organisation, ce qui exclut les auto-entrepreneurs et les particuliers.

Le candidat mobilise des outils méthodologiques acquis dans le module MP1.

Le candidat choisit un chantier ou une partie de chantier auquel il a participé durant les périodes de formation en milieu professionnel. Il en justifie le choix comme support du document écrit. Il précise les objectifs de ce chantier, ceux du commanditaire, l'échelle d'intervention, les caractéristiques du ou des sites concernés. Il en repère les enjeux et en dégage les aspects déterminants. Il décrit précisément les différentes phases de la réalisation du chantier ainsi que les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. Il formule des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier. Il fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes où le candidat précise le contenu du document écrit.
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes portant sur l'exposé et l'ensemble du document.

L'évaluation

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée, jointe en annexe, permettant d'attester les capacités visées par l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/ aménagements paysagers,
 - un professionnel du secteur.

Les examinateurs prennent connaissance du document écrit avant l'épreuve.

Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral.

Avant l'oral les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du dossier. L'évaluation doit privilégier l'oral.

2- Questions-réponses

2.1- Les lieux de stage

La note de service fournit des informations sur les structures supports de stage en vue de l'épreuve, qui doivent avoir un statut juridique d'organisation ; ceci inclut les associations, services publics, golfs,...

Les jardins privés peuvent être également recevables s'ils remplissent cette forme d'organisation.

Pourquoi le stage « principal » support de l'épreuve, doit-il durer 8 semaines ?

Le choix a été fait d'imposer une situation de formation en milieu professionnel qui s'inscrit dans la durée, dans un cadre précis conventionné, et que ce soit cette expérience qui nourrisse la réflexion et débouche sur le choix d'un chantier support. La durée permet à l'apprenant de mieux disposer des informations et des éléments d'analyse nécessaires.

2.2- Qu'entend-on par chantier ?

Un chantier est une opération d'aménagement qui se passe dans un contexte précis. Il peut y avoir des chantiers importants (exemple : création d'un parc) ou des chantiers de dimension plus modeste (exemple : réalisation de la plantation d'une haie chez un particulier).

Dans le cas des chantiers importants, l'étude peut porter sur une partie du chantier (exemple : mise en place d'un système de fascines en bordure d'un cours d'eau).

Il n'y a pas de « mauvais chantiers » à partir du moment où l'apprenant est capable de justifier du choix de celui-ci comme support de son dossier et de développer une analyse de son déroulement.

Comment « délimiter » un chantier ?

Le plus souvent, le chantier est délimité sur un espace donné avec un objectif précis.

Néanmoins, on peut aussi accepter un chantier d'entretien (exemple : tonte, ...) sur plusieurs sites et plusieurs périodes, dont l'analyse permet de comprendre les enjeux des entreprises spécialisées dans ce type d'activité.

D'autres exemples peuvent être envisagés : fleurissement sur une année dans une commune,...

Peut-on présenter des chantiers où le végétal est exclu ?

Le végétal constitue souvent un élément de réalisation du chantier (entretien, création) ; quand ça n'est pas le cas, il fait partie des éléments du contexte, il n'est donc jamais totalement exclu. (exemple : maçonnerie paysagère aux abords des pelouses ou massifs,...)

On veillera néanmoins à éviter les chantiers qui relèvent davantage de travaux publics que d'aménagements paysagers.

2.3- Le document écrit :

Y a-t'il un plan type ? Quelles sont les informations à mettre en page de garde ? faut-il un résumé ?

Il n'y a pas de norme imposée pour la présentation du document écrit hors ce qui est indiqué dans la note de service. Le titre peut être personnalisé.

Un résumé est toujours possible, ce n'est pas parce que la note de service n'en parle pas qu'il est interdit d'en faire un.

Il n'y a pas de plan type pour le document écrit, le plan est fonction du cas traité et des éléments d'analyse pertinents à mobiliser. Les capacités intermédiaires de la grille d'évaluation peuvent

induire une trame pour le traitement de l'expérience vécue ; cela ne peut pour autant constituer un plan à imposer, qui est d'abord contingent de la situation proposée.

Le fil conducteur peut donc être différent d'un chantier à l'autre.

Doit-il y avoir un plan différent par chantier ? Est-ce que cela ne risque pas de rendre le suivi plus lourd ? Comment préparer les apprenants ?

Il ne doit pas y avoir de formatage du plan du document car chaque chantier induit une problématique différente qui peut se traduire par un plan spécifique.

Le suivi commence par la recherche d'un lieu de stage adapté et favorable. Ensuite, l'équipe pédagogique peut aider au choix du chantier qui servira de support. Enfin il est possible d'aider l'apprenant dans l'élaboration du plan de son document écrit. A partir de là, il faut contrôler l'avancement de son travail mais lui laisser l'initiative du contenu.

La façon de conduire l'enseignement doit aussi préparer les apprenants à cette démarche : pour cela, il est important que la formation s'appuie sur des exemples concrets et qu'elle permette de préparer l'apprenant à l'analyse d'un chantier dans son contexte. La conduite du module MP1, en particulier en mobilisant les heures de pluridisciplinarité, doit amener les apprenants à acquérir une méthode d'analyse du déroulement d'un chantier.

Quels sont les éléments à présenter dans le document écrit ?

Les éléments doivent être déterminés en fonction de l'intervention choisie.

Tout élément de contexte qui permet d'analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier d'aménagement paysager est à exposer dans le document. Il ne s'agit donc pas de traiter tout un listing monographique d'éléments comme le climat ... De même, il n'y a pas lieu de systématiquement présenter une partie spécifique décrivant la structure d'accueil. Il s'agit de choisir les éléments au regard de l'action mise en œuvre et de son contexte. Par exemple, s'il y a une remise en question du choix des végétaux pour les adapter au changement climatique, donner des éléments du climat et de son évolution peut s'avérer pertinent.

Peut-on se contenter seulement d'une description de ce que le candidat a réalisé ?

Se limiter à la description du contexte ou de ce que le candidat a réalisé ne permettrait pas d'évaluer la capacité C7 « **Analyser** les conditions de mise en oeuvre d'un chantier d'aménagements paysagers ».

Faut-il un planning de réalisation de chantier ?

Il ne faut pas rendre obligatoire le planning mais suivant le contexte du chantier, il peut être intéressant de suggérer à l'apprenant de l'intégrer dans son document écrit.

Le planning est un outil d'organisation et de prévision très utile dans le secteur de l'aménagement. Ceci est tout particulièrement vrai dans le secteur du paysage où l'efficacité et la rentabilité des activités sont très dépendantes de la bonne gestion du temps.

Doit-il y avoir une analyse économique dans le document écrit ? Sur quels éléments comptables, économiques et réglementaires s'appuyer ?

L'apprenant doit montrer sa capacité à identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental du chantier (C7-2) (site, entreprise, commanditaire, attente des usagers,...) ; il doit donc comprendre la situation socio-économique, dans laquelle le chantier a été effectué et être capable de l'analyser. Celle-ci est circonscrite et adaptée à l'activité présentée sur le chantier.

On attend aussi la formulation d'éléments de diagnostic qui intègrent la prise en compte des dimensions économiques (C7-3). Le candidat doit donc faire ressortir, dans la mesure du possible, les composantes pertinentes de calculs de coût, les éléments de devis,... permettant d'apprécier les conditions de mise en œuvre d'un chantier et sa rentabilité.

Quels éléments de diagnostic ?

Il est attendu de formuler « ...des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier. » ; le diagnostic attendu ne porte donc pas sur l'entreprise, ni même forcément sur la totalité du chantier, mais sur la partie du chantier dont le candidat a pu prendre connaissance concrètement. Le diagnostic est donc technique, il est économique dans la dimension d'analyse du contexte, il peut aussi comporter l'approfondissement d'une analyse économique particulière (par exemple si une contrainte économique a infléchi des décisions techniques ou si un incident technique a induit des augmentations de coûts du chantier), il peut aussi être socio-économique par exemple si la fréquentation du lieu induit des mises en œuvre techniques particulières, ou si la composition des équipes de personnels disponibles influe sur le calendrier du chantier...

Le diagnostic peut aussi intégrer une dimension esthétique ; il est également envisageable, voire souhaitable qu'il y ait un diagnostic de durabilité du chantier.

Chaque chantier est unique, chaque diagnostic doit aussi être unique et spécifique.

Quelle différence faire entre « diagnostic » et « éléments de diagnostic » ? Quelle différence entre le niveau attendu du stage de BTSA et de Baccalauréat Professionnel ?

Un candidat de BTSA pourrait formuler un diagnostic dans sa globalité, car il appréhende des situations plus complètes et complexes que celles accessibles pratiquement dans le cadre du stage de Baccalauréat professionnel. Dans ce cadre, l'apprenant est en situation d'analyser un chantier ou, le plus souvent, une partie de chantier sur lequel il a été acteur et a pu observer, questionner, réfléchir à cette expérience ; il sera essentiellement au niveau de la réalisation et des conditions de cette réalisation.

Quelles différences avec les attentes de l'épreuve E5 ?

L'épreuve E5 vise à valider la capacité « Justifier des choix techniques » ; elle porte sur le cas d'un enjeu précis et fixé par le sujet de l'épreuve, et dont le choix est effectué par d'autres acteurs que le candidat. Dans l'épreuve E6, l'analyse porte sur le déroulement d'un chantier sur lequel ont été réalisés des choix influencés par le contexte et les conditions de réalisation. Certains choix peuvent avoir été proposés par le candidat qui a participé à au moins une partie du chantier.

Le candidat doit faire preuve de réflexion et manifester son aptitude à prendre du recul quant à la pertinence des choix effectués par d'autres, dans la situation vécue en milieu professionnel lorsqu' « *Il formule des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier.* » – ce qui n'est pas visé du tout dans l'épreuve E5.

2.4- Les examinateurs

Quels types de questions poser aux candidats?

L'épreuve E6 n'a pas pour objectif de vérifier des connaissances, mais de valider des capacités professionnelles qui sont transversales et non disciplinaires. Les examinateurs doivent donc veiller au questionnement qui doit être adapté à cet objectif. S'il ne peut y avoir de questions de « cours », toute question située par rapport au chantier présenté est une bonne question (par exemple, les questions commençant par « expliquer, pourquoi,..) Dans le cas d'un chantier de semis on ne devra pas demander « Quelle doit être la densité de semis d'un gazon ? », mais « quelle densité de semis avez-vous mis en œuvre sur ce chantier ? », « cette densité vous semble-t-elle appropriée compte tenu du mélange utilisé, du site, des conditions d'état du terrain.... »

Les examinateurs et notamment les professionnels peuvent poser toute question permettant de vérifier la bonne compréhension des techniques mises en œuvre sur le chantier présenté (chronologies, moyen utilisé de préférence à un autre, ..) , des décisions prises faces à un aléa (de personnel, de météorologie, de délais,...), des conditions de déroulement, ...

La question du choix du chantier peut aussi être intéressante si elle contribue à apprécier la capacité C7-1.

L'ensemble des examinateurs participe à l'appréciation des capacités figurant dans la grille d'évaluation proposée : la conjonction des appréciations formulées par chacun des examinateurs contribue à construire l'appréciation globale portée sur la prestation du candidat et la note qui sera attribuée.